



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-96953>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **25-96953**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-66867

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Smmag

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 25380082500056

**Ville :** GRENOBLE

**Code postal :** 38000

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 38

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Etude de faisabilité pour le déploiement des itinéraires cyclables prioritaires du Sud Grésivaudan

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 79314000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Le syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise souhaite conclure un accord-cadre relatif à une Etude de faisabilité pour le déploiement des itinéraires cyclables prioritaires du Sud Grésivaudan. L' étude comporte les étapes suivantes : - Un état des lieux de l'existant et diagnostic des contraintes - Des scénarios d'aménagement par secteurs et évaluation de leur opportunité L' accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 18 mois à compter de sa notification, il est &quot;composite&quot; et il comprend une partie &quot;marché ordinaire&quot; et une partie &quot;accord-cadre à bons de commande&quot; avec un montant maximum fixé à 30 000 euro(s) HT. Le détail des prestations est précisé dans le CCTP. Les montants comprennent les prestations similaires envisagées

**Critères d'attribution :** Valeur technique : 60% Performances environnementale : 10% Prix des prestations : 30%

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 01/09/2025 à 15h00, lire 08/09 /2025 à 15h00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/09/2025**